

# La limitation des frais de sécurité pour les courses cyclistes prolongée

L'augmentation des frais de sécurité des courses sur route cycliste sera limitée pour quatre années supplémentaires. Une bouffée d'oxygène pour les organisateurs, mais l'échéance ne fait qu'être repoussée.

La situation était tendue depuis un arrêté du 28 octobre 2010. Celui-ci entraînait une hausse importante des frais de sécurité, menaçant l'existence même de différentes épreuves. Des pourparlers entre le ministère de l'Intérieur, la Fédération française de cyclisme (FFC) et la Ligue nationale de cyclisme, de l'autre, ont débouché sur une augmentation acceptable pour les organisateurs. Les négociations ont conduit à un accord qui devrait limiter à 20% la hausse annuelle pour les quatre prochaines années.

L'arrêté du 28 octobre 2010 fixant le montant du recours

aux forces de l'ordre à l'occasion de manifestations sportives prévoyait le relèvement progressif de 12 à 20 euros de l'heure par agent mis à disposition d'ici 2014 et alignait le régime des gendarmes sur celui des policiers.

## 2,40 euros de l'heure par agent

Jusqu'alors, l'État ne refacturait pas les gendarmes mobilisés sur les courses cyclistes, les organisateurs ne payant que les prestations d'entretien, soit 2,40 euros par agent et par heure. La mesure avait provoqué un tollé général. "Nous avions

*eu des discussions et nous nous attendions à une augmentation de 15% environ et le reste étalé sur un certain nombre d'années, expliquait alors le président de la Fédération française (FFC), David Lappartient. Si cela doit être appliqué en l'état, cela va se traduire par la disparition de la quasi-totalité des épreuves par étapes. Nous sommes la seule Fédération touchée dans cette affaire, alors qu'à l'origine, ces mesures visaient le football (pour l'encadrement des matchs à risques, ndlr). Sur nos épreuves, les gendarmes sont là pour assurer la sécurité, pas pour le maintien de l'ordre."*

Concrètement, pour une épreuve comme le Tour de Normandie, ces frais seraient passés de 5 000 à 60 000 euros environ, plus 44 000 euros pour l'Étoile de Bessèges, plus 100 000 euros pour Paris-Nice... Un arrêté du 1er avril 2011 avait limité l'augmentation des frais à 15% par an jusqu'au 1er juillet 2014 d'abord, puis prolongé jusqu'au 31 décembre 2014. Après cette date, les dispositions de l'arrêté du 28 octobre 2010 devaient s'appliquer.

Si le compromis trouvé permet d'éloigner le couperet, la question reste entière au-delà de 2019.

## Marseille Provence Métropole doit revoir sa copie

La communauté urbaine de Marseille Provence Métropole (MPM) a été condamnée par le tribunal administratif pour sa politique à l'égard des cyclistes. La justice annule la délibération du 26 octobre 2012 créant une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) dans les quartiers nord de la cité phocéenne pour avoir oublié d'installer un itinéraire cyclable sur les huit kilomètres du tracé (seuls 200 mètres offrent une piste pour les cyclistes, ndlr). Les juges ont notamment considéré que les arguments avancés par les élus pour ne pas avoir prévu les

travaux - l'étroitesse des rues, la suppression de places de stationnements et la présence d'une zone 30 pour favoriser la circulation des cyclistes -, n'étaient pas recevables.

L'agglomération essuie là son septième échec après des recours déposés par les cyclistes ! L'an passé, le traitement infligé au vélo (pistes cyclables sur les trottoirs, absence de signalisations...) avait valu à MPM de remporter le "clou rouillé" décerné par la fédération des usagers de la bicyclette qui rassemble 180 associations locales.

## En bref

► **Voiture et cycliste connectés.** Depuis plusieurs années, les coureurs professionnels disposent d'une oreillette pour entendre les consignes des directeurs sportifs. Sous couvert de sécurité pour prévenir des dangers, elles ont transformé la physionomie des courses. Demain, les cyclistes amateurs pourront eux aussi bénéficier des avancées technologiques. Lors du Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas (États-Unis), le constructeur suédois (sous pavillon chinois) Volvo, POC, fabricant suédois d'équipements de protection pour cyclistes et sports outdoor, et Ericsson, spécialiste en services de communication, ont présenté une première mondiale. Le système présenté consiste en une voiture connectée et un casque, qui établira une communication bidirectionnelle pour transmettre des alertes de proximité aux conducteurs Volvo et aux cyclistes. À l'aide d'une appli smartphone, la position du cycliste peut être communiquée à la voiture et réciproquement. En cas de calcul de collision imminente, les deux usagers sont avertis. Le conducteur du véhicule est alerté de la présence immédiate d'un cycliste par un affichage tête haute, y compris lorsque le cycliste se trouve dans un angle mort. Le cycliste est averti au moyen d'un voyant d'alerte sur le casque. Un plus pour la sécurité. 50% des cyclistes tués dans la circulation à l'échelle mondiale sont entrés en collision avec une voiture selon les dernières statistiques.